

Communiqué de presse

Berne, le 31 mars 2021

De grandes quantités d'asperges suisses disponibles après Pâques

L'arrivée du printemps décuple l'envie de manger des asperges suisses fraîches. L'Union maraîchère suisse (UMS) donne un premier aperçu de la situation et de l'évolution de la saison des asperges.

Les premières asperges poussent

Les conditions météorologiques jouent un rôle central, à savoir que plus le sol est chaud, plus les asperges poussent vite. Dans des conditions idéales, la croissance peut atteindre 5 cm par jour. Il est donc possible que les premières asperges aient déjà été récoltées dans certaines régions. Ces premières quantités limitées ne sont néanmoins disponibles que dans quelques magasins à la ferme.

De grandes quantités attendues après Pâques

La récolte complète et un bon approvisionnement du marché dans toute la Suisse ne sont attendus qu'à partir du 19 avril. Les asperges suisses devraient être disponibles dans le commerce de détail dès cette date.



Contact média : Union maraîchère suisse (UMS), Markus Waber, directeur adjoint, chef du secteur Communication, marketing et formation professionnelle, tél. 031 385 36 23, courriel markus.waber@gemuese.ch, [facebook.com/SchweizerGemuese.LegumesSuisse](https://www.facebook.com/SchweizerGemuese.LegumesSuisse)

L'Union maraîchère suisse (UMS) est l'organisation professionnelle des maraîchers suisses. Fondée en 1932 et comptant près de 2000 membres, elle défend les intérêts de tous les producteurs de légumes frais, de légumes de garde et de légumes de transformation, indépendamment du mode de production. L'UMS s'engage fortement dans les domaines du marché, de la politique, de la formation professionnelle, de la culture, de la communication et du marketing afin de renforcer la position des légumes suisses.

www.gemuese.ch • www.legume.ch • www.verdura.ch

VSGP UMS USPV	Belpstrasse 26 Postfach / CP	CH - 3001 Bern T +41 31 385 36 20	info@gemuese.ch www.gemuese.ch	www.legume.ch www.verdura.ch
--------------------------	---------------------------------	--------------------------------------	--	--